

REGLEMENT INTERIEUR

Année scolaire 2025 /2026

Horaires de présence des élèves

Chacun se doit de respecter le calendrier scolaire ainsi que les horaires des cours.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : **8h30-11h45 13h30-16h30**

Les portes sont ouvertes cinq à dix minutes avant l'heure des cours.

Une garderie est assurée le matin à partir de 8 heures et le soir jusqu'à 18h30.

Horaires d'ouverture du secrétariat

8h-12h15 13h-18h

Liaison entre les familles et l'école

Toutes les circulaires, les échanges parents/école et documents administratifs, financiers se font sur votre **messagerie EcoleDirecte**.

En élémentaire, le **cahier de correspondance**, outil de communication entre les familles et les professeurs, doit être consulté régulièrement et signé, et le suivi de la scolarité se fait par **Educartable**.

En maternelle, les informations importantes sont communiquées sur **Educartable** ou via la **pochette courrier**.

Éveil religieux

Toute famille est tenue de respecter la dimension chrétienne de l'établissement.

De la PS au CE1, une heure est réservée pour l'éveil à la foi, pendant les heures de classe. Du CE2 au CM2, la catéchèse est aussi assurée sur le temps scolaire.

Absences

Les parents doivent prévenir le secrétariat par EcoleDirecte (Secrétaire) avant 9 heures dès le premier jour d'absence de leur enfant et si l'absence se prolonge. Toute absence de plus de 3 jours doit être justifiée par un certificat médical.

Les rendez-vous médicaux (sauf psychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute) doivent être pris **hors temps scolaires**. Les élèves ne peuvent entrer ou sortir en dehors des heures de surveillances du portail (Plan Vigipirate).

Un élève qui a de la fièvre n'est pas apte à travailler et ne sera donc pas admis à l'école.

Médicaments

Aucun médicament ne peut être administré à votre enfant par le personnel de l'école, sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Restauration

Le choix des jours de demi-pension se fait en début d'année. Il est exceptionnellement modifiable sur demande écrite des parents par EcoleDirecte. **Chaque trimestre commencé est dû.**

Toute absence ou présence exceptionnelle devra faire l'objet d'une demande par EcoleDirecte **avant 9 heures**. (Cf. Règlement financier).

Étude

Elle est assurée de 16h45 à 17h45 (**pas de sortie anticipée**). C'est une étude surveillée mais en aucun cas l'adulte ne peut être tenu responsable si votre enfant n'a pas terminé son travail en quittant l'école.

Tenue vestimentaire

Les élèves doivent avoir une tenue simple et adaptée à une ambiance de travail. Merci de prévoir une tenue pour le sport.

Les cheveux longs doivent être attachés afin d'éviter une contagion de poux.

Les vêtements doivent obligatoirement être marqués au nom de l'enfant !

En cas de perte ou d'oubli, ils peuvent être récupérés sous le préau ou dans le hall des maternelles.

Discipline

- Les enfants sont tenus de respecter les locaux, le matériel scolaire, le mobilier et les affaires de leurs camarades.
- Nous attendons, de la part des enfants, politesse envers tout le personnel et un esprit de franchise et de fraternité entre eux.
- Les horaires doivent être respectés pour faciliter la scolarité de votre enfant et pour le respect du groupe. Les retards fréquents pourront entraîner une sanction.
En cas de retard, l'élève doit passer au secrétariat pour faire viser son carnet de correspondance.
- Nous n'admettons pas les écarts de langage ni de comportement.
- Personne n'est autorisé à circuler dans les couloirs, les étages et les classes en dehors des heures scolaires sans l'autorisation de la direction ou de l'enseignant.
- Il est interdit d'apporter des objets dangereux, de valeur, de l'argent. Les bijoux ne sont pas acceptés. L'école n'est pas responsable en cas de disparition ou de dégradation.
- Pour les élémentaires, sont autorisés les balles ou ballons souples (sauf en cas de pluie), les cordes à sauter, les élastiques, les petites voitures et les billes (environ 10) et autres petits jeux, avec l'accord de l'équipe pédagogique.
- Les cartes ou images à collectionner ainsi que les albums de collection sont interdits et seront confisqués.
- Les sucettes et les chewing-gums sont interdits.
- Les téléphones mobiles, les tablettes et **les montres connectées ne sont pas admis à l'école**. Pour les cas particuliers, ils doivent rester éteints dans le cartable ou confiés pour la journée au secrétariat. Nous déclinons toute responsabilité en cas de casse, de perte ou de vol.

Sanctions

Le manquement à ces règles pourra entraîner :

- Un rappel au règlement,
- Une sanction proportionnelle à la gravité de l'acte,
- Une réparation en cas de dégradation,
- Un avertissement en cas de comportement irrespectueux ou violent qui donnera lieu à un suivi avec la famille. Toute récurrence entraînera un Conseil des maîtres pouvant donner lieu à une exclusion temporaire et remettre en cause l'inscription.

Chaque avertissement ou sanction sera contresigné par les parents.